

Si les choses ont tardé, c'est la faute du gouvernement. Ce retard s'explique du fait que le gouvernement ignorait au juste s'il entendait privatiser ou comment il allait s'y prendre. Nous avons appris dans les journaux, à la suite de certaines fuites, qu'un groupe du Cabinet voulait vendre à tout prix et qu'un autre groupe de l'administration voulait établir les règles du jeu avant d'agir. On doit encore répondre à des questions fondamentales dans le cas de Téléglobe. Les tarifs que cette entreprise peut exiger sont réglementés. Si elle passe au secteur privé, ses revenus, et, par conséquent, sa rentabilité, dépendront de la façon dont le gouvernement entend administrer ce régime de réglementation. Si les tarifs internationaux pour les communications sont déréglementés ou réduits grandement, la société Téléglobe ne sera pas aussi attrayante. Il est donc très difficile de la vendre, étant donné cette incertitude.

En ce qui a trait à la société Les Arsenaux canadiens, nous nous sommes demandés pourquoi le gouvernement souhaitait la vendre, alors qu'on prévoyait que sa rentabilité ne cesserait d'augmenter. Il s'agit de l'une des entreprises qui a connu la plus forte augmentation de profits depuis cinq ans, selon le répertoire du *Financial Post*. Nous nous sommes demandés pourquoi le gouvernement voulait s'en débarrasser, mais il n'a jamais répondu à cette question. L'autre question que nous nous sommes posés concernait les employés. Elle est également restée sans réponse.

C'est pourquoi j'ai proposé cet amendement qui reporte l'entrée en vigueur de la loi après le 31 décembre 1987, à une date fixée par proclamation. Dans l'intervalle, j'espère qu'il sera possible de résoudre les problèmes qui ont été soulevés directement, et à juste titre, par les employés eux-mêmes, lorsqu'ils sont venus sur la colline du Parlement, il y a deux jours. Ces questions sont également soulevées sans cesse par leurs syndicats, depuis le dépôt de ce projet de loi en décembre.

Si le gouvernement me demandait si je serais disposé à souscrire à un amendement prévoyant l'entrée en vigueur du projet de loi lorsque toutes les questions en souffrance soulevées par le syndicat auront été réglées, plutôt que dans un an et demi, j'y songerais sérieusement. Cependant, l'obligation du successeur n'a pas été établie, et ne peut l'être, à moins qu'on ne prenne une mesure législative en ce sens ou qu'il y ait un accord officiel entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec, étant donné que ces employés ne relèveront plus de la loi fédérale, mais bien de la loi provinciale.

La SNC a garanti verbalement aux employés que le règlement des griefs et l'administration de la convention collective se poursuivront de façon officieuse jusqu'à ce que les employés soient syndiqués en vertu de la loi québécoise, par le biais de l'Alliance ou d'un autre syndicat s'ils le désirent. Si la motion n° 1 est adoptée lundi, on aura alors trouvé une solution à la question des pensions, même si elle laisse à désirer. Le fait qu'il n'y ait pas eu de solution satisfaisante à cet égard m'amène à me poser des questions.

Autre problème, des munitions produites par les Arsenaux canadiens ont fini par aboutir dans les camps des «contra» aux frontières du Nicaragua. Or on n'a pas insisté pour contrôler où la SNC et sa nouvelle filiale pourront vendre des munitions et autres produits militaires une fois que cette dernière

Société Les Arsenaux canadiens Limitée

n'appartiendra plus à l'État. Ces questions devraient être résolues avant la vente plutôt qu'après. Je regrette énormément que le gouvernement n'ait pas jugé bon de résoudre ces problèmes avant de faire adopter le projet de loi.

C'est pourquoi j'ai proposé d'en renvoyer l'adoption à plus tard et d'en fixer l'entrée en vigueur à la fin de décembre 1987, ce qui donnera amplement le temps de résoudre ces problèmes. Si le gouvernement dit avoir résolu ces problèmes en quatre mois et réclame un débat d'une durée d'une heure sur un bref projet de loi afin d'en hâter la proclamation, je recommanderais fortement à mes collègues, si ces questions avaient été résolues de façon satisfaisante, d'adopter une telle mesure. Toutefois, pour le moment, je trouve indispensable d'adopter cette motion. Cet amendement devrait être adopté pour que chaque ministre comprenne que s'il insiste sur la privatisation, même lorsqu'elle n'est pas justifiée, il doit suivre un processus régulier et répondre aux préoccupations des électeurs en général, des travailleurs touchés et d'autres personnes qui s'intéressent à telle ou telle vente. Nous nous estimons tenus de continuer à faire des propositions pour différer l'affaire jusqu'à ce que ces questions soient réglées de façon plus satisfaisante.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer? Je cède la parole au député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria).

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, nous sommes quasiment prêts pour la mise aux voix, mais nous voudrions signaler quelques autres faits à votre attention.

[Français]

Monsieur le Président, les députés de la Chambre attendent impatiemment les discours des députés du Québec qui ont l'honneur et le privilège de représenter ces employés dans cette Chambre et c'est précisément, à notre avis, notre devoir de nous prononcer ici en l'absence de ces députés qui n'ont pas fait de discours encore, mais étant donné qu'ils vont les faire bientôt, nous nous assurons alors, en attendant, à titre de députés, de présenter pour eux, pour les députés qui ne l'ont pas encore fait, encore, leur point de vue!

Je sais, par exemple, monsieur le Président, que le député de Terrebonne (M. Toupin) voudrait que l'on soulève ces dossiers de sa part, et sans doute qu'il doit être très occupé, et c'est pourquoi il est dans l'impossibilité immédiate de les soulever lui-même. Je suis convaincu que c'est la même chose et que le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), qui représente une circonscription avoisinante, soit celle de Berthier—Maskinongé, et que lui il a plusieurs commettants aussi qui sont des employés de...

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable députée de Gatineau a la parole.

Mme Mailly: Je me pose des questions sur la pertinence de nommer tous ces députés qui ne sont pas présents pour parler en leur nom.

M. Boudria: Je n'ai jamais dit qu'ils n'étaient pas présents.